

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE****Lundi 21 Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 9 heures les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la deuxième convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE

Pouvoir : Claire OUSTAILLER à Mireille RULLAUD, Bruno VALIENTE à Giuditta MARCQ

Absents : Jean-Louis PELISER, Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Stéphane LOISEL, Laura BARIATTI, Severin BARIOZ

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de la convocation du conseil municipal le 10.07.2025 date de la seconde convocation le 16.07.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré : 5

Délibération n° 2 N ° 21072025_02

Objet : Contrat de prestation de services – projet de territoire Ecoparc Catalan – Organisation du trail de l'Ecoparc – 3ème Edition

Mme la 1ere Adjointe rappelle à l'assemblée que Perpignan Méditerranée a décidé de mettre en œuvre un projet de territoire autour du parc éolien de l'Ecoparc Catalan sur les communes de Baixas, Calce, Pézilla-la-Rivière et Villeneuve-la-Rivière, afin notamment de réinjecter une partie des retombées financières issues du parc éolien au développement d'un projet de territoire, l'Ecoparc Catalan, permettant ainsi le développement de nouveaux projets économiques autour de 4 thématiques : les énergies renouvelables, le tourisme, l'agriculture et l'innovation.

Dans le cadre de ce projet de territoire, l'un des projets identifiés était de mettre en place un événement sportif permettant de mettre en lumière le territoire des 4 communes et accroître ainsi son attractivité.

A cet effet, la Collectivité actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée Métropole a confié en 2023 et 2024 l'organisation et la promotion de la première et seconde édition du Trail nocturne de l'Ecoparc Catalan, proposant à la fois des parcours de course et de randonnées sur le territoire des 4 communes et une valorisation du patrimoine à travers une mise en lumière de bâtiments communaux. Cet événement s'est notamment inscrit dans la stratégie 66 degrés sud, déployée par cap Sud 66, pour développer la filière outdoor sur le territoire de Perpignan Méditerranée.

Après le succès de ces deux éditions, les quatre communes de l'Ecoparc Catalan, également actionnaires de la SPL Perpignan Méditerranée Métropole, souhaitent organiser une troisième édition de cet événement le samedi 6 décembre 2025. L'enveloppe financière dédiée au projet de territoire au sein de Perpignan Méditerranée Métropole ayant été consommée, il convient à présent que ce projet soit confiée par les 4 communes de l'Ecoparc Catalan à la SPL Perpignan Méditerranée.

Dans ce cadre, les 4 communes de l'Ecoparc Catalan souhaitent confier à la SPL – branche attractivité, la mission de conception, d'organisation et de promotion d'un événement sportif et culturel :

- Organisation de la 3^{ème} édition de la course et du village sportif du Trail nocturne de l'Ecoparc Catalan

Les collectivités exercent sur la SPL Perpignan Méditerranée un contrôle de leurs propres services, et notamment :

- Au niveau structurel, en prenant part ou en étant représentées au Conseil d'administration et à l'Assemblée Général de la Société
- Au niveau opérationnel, en définissant le programme et en décidant des conditions financières, techniques et administratives de l'opération

La Société interviendra dans le respect des conditions générales d'intervention pour ses actionnaires.

Les collectivités désigneront les personnes de référence pour les représenter dans l'application de la présente convention.

La Participation de la commune s'élève à 6000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (4 votes pour et 1 abstention) :

- Autorise Mme la 1ere Adjointe à signer toutes les pièces nécessaires pour l'organisation de cet évènement

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus.

Mme la 1ere Adjointe


Giuditta MARCQ

